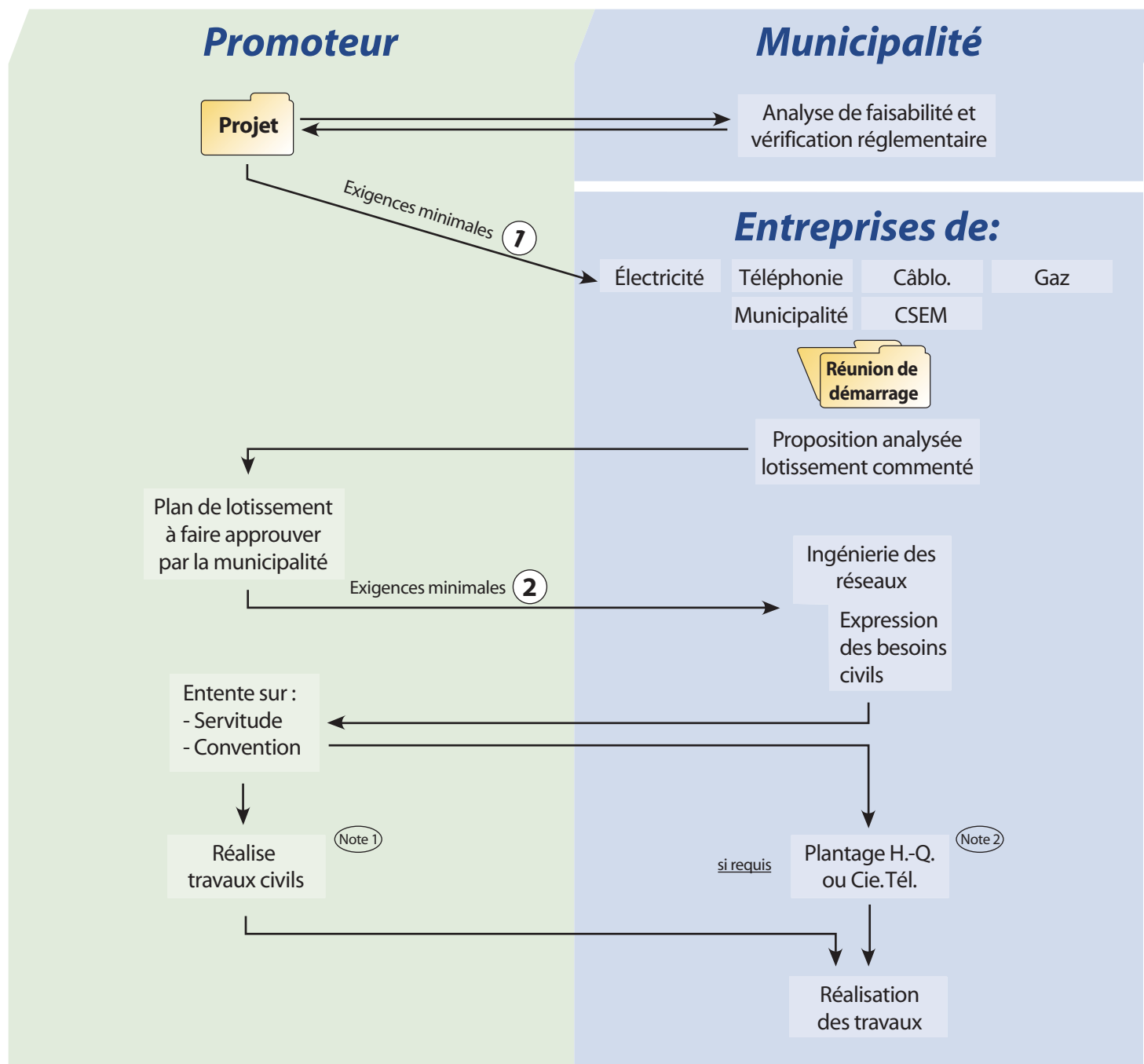


Cheminement d'un projet



Exigences minimales :

- ①** - Plan de lotissement proposé préliminaire
 - Type d'habitation
 - Nombre d'unités
 - Capacité des entrées
 - Dimensions des lots
 - Espaces verts - sentiers piétonniers
- ②** - Avis favorable de la municipalité
 - Localisation des entrées pour véhicules
 - Position de l'embase des compteurs
 - Luminaires - bornes-fontaines - utilités publiques
 - Niveau final de terrain (remblais)
 - Numéros civiques

Note 1 : La CSEM peut intervenir sur le territoire de l'île de Montréal.

Note 2 : La contribution doit être payée par le requérant avant le début des travaux.

Projet en réseau souterrain

Type d'alimentation :

- Réseau **principal aérien** et **local souterrain**
 Réseau **principal** et **local souterrain**
 Option de réseau **autre**

Exigences particulières : _____

Distributeur de gaz naturel présent : Non Oui

Transformation : Sur socle En chambre souterraine _____

Nombre de lots : _____ Largeur moyenne : _____ (m) Espaces verts : _____ (m)

Type d'habitation :	120/240 V	347/600 V	Nombre d'unités	Capacité des entrées
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____	_____

Contribution :

Contribution : Non Oui

Estimation préliminaire : _____ \$

Selon : _____

Remboursement maximal possible : _____ \$

- N.B.: Le civil est en sus aux frais du client.

Conventions :

	Requise		
Réseau local souterrain :	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	Signée le : _____
Intervenants : Hydro-Québec / Municipalité			
Projets résidentiels :	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	Signée le : _____
Intervenants : Les entreprises / Promoteur / Municipalité			

Définitions :

Réseau de distribution principal aérien : Ligne électrique aménagée sur des poteaux en bois sur lesquels aucun appareil de transformation, ni conducteur basse tension, ni aucun réseau câblé des compagnies de téléphone et de câblodistribution ne sont présents, à l'exception du conducteur neutre du réseau.

Réseau de distribution local souterrain : Partie des canalisations, des câbles et de l'appareillage du réseau de distribution souterrain moyenne tension et/ou basse tension destinée à l'alimentation électrique directe des installations situées de part et d'autre du réseau.

Réseau de distribution principal souterrain : Partie des canalisations, des câbles et de l'appareillage du réseau de distribution souterrain moyenne tension qui achemine l'énergie, soit à partir d'un corridor d'énergie, soit à partir d'un réseau de distribution aérien, et ce, jusqu'aux appareils de commutation et de protection du réseau de distribution local ou jusqu'au premier point de partage d'un bloc de charge.